

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021  
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à l'association nationale des responsables de la restauration collective**

**L'association nationale des responsables de la restauration collective (AGORES) est une association nationale qui regroupe les professionnels de la restauration publique territoriale et médico-sociale Elle fédère ses membres autour d'une ambition forte : proposer une restauration territoriale moderne, citoyenne et de qualité au plus grand nombre. Afin d'accéder à ce réseau, il est proposé que Quimper Bretagne Occidentale adhère à l'association AGORES.**

\*\*\*

En procédant à cette adhésion, la collectivité bénéficiera de l'expertise du réseau réparti sur l'ensemble du territoire métropolitain et des DOM-TOM. L'association coordonne le réseau des professionnels sur le terrain et fournit à ses adhérents une veille régulière sur les métiers de la restauration collective : veille réglementaire, collecte et diffusion des statistiques de la profession, échanges de bonnes pratiques.

Afin de bénéficier de 2 accès pour les collaborateurs du Service Commun de Restauration (SCR), la collectivité doit adhérer à l'association pour un montant annuel de 100 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'adhésion à l'association AGORES.